

COMPTE – RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 OCTOBRE 2012

Avis sur principe de fusion des intercommunalités et projet de périmètre

Le Président explique que le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet de regroupement de plusieurs intercommunalités proposé par le Préfet (Val de Sambre, Communauté de Communes Sambre Avesnois comprenant Hautmont et ses satellites, Communauté de Communes Maubeuge Nord, Communauté de Communes Nord-Est Avesnois), faisant passer le nombre de communes de 22 à 42 mais où ne siègeront que 48 délégués (un pour Marpent au lieu de deux actuellement)

Ce projet se fonde sur l'idée que plus on augmente la taille des intercommunalités, plus on plus économise l'argent public et on gagne en cohérence dans les politiques publiques locales.

Des points positifs existent dans le regroupement proposé :

- Davantage de services pour les communes qui nous rejoignent
- Augmentation de la dotation de l'Etat en faveur de l'Agglomération
- Renforcement du pôle Est de l'agglomération (Vieux-Reng/Villers/ Cousolre etc..) qui peut favoriser à terme que ce pôle revendique aussi des équipements dont il est aujourd'hui dépourvu (centre aquatique type Aulnoye).

Mais plusieurs éléments mettent toutefois en exergue les limites et les risques posés par un tel élargissement.

- L'extension du périmètre d'intercommunalité amènera des dépenses supplémentaires, non compensées par les recettes.
- L'extension des périmètres d'intercommunalité éloigne les citoyens des lieux de décision et pose un véritable problème démocratique.
- Si la division de l'agglomération est un handicap, et s'il serait a priori préférable que la CCSA nous rejoigne, la situation est telle aujourd'hui qu'imposer un mariage forcé aboutirait à paralyser l'intercommunalité et serait contraire à l'exercice de la libre souveraineté des élus.

Il est difficile pour nos concitoyens de comprendre que l'Etat impose à la CCSA de fusionner avec l'AMVS alors qu'elle s'y oppose tandis que dans le même temps, il interdit à La Longueville et à trois autres communes du Bavaisis de rejoindre l'AMVS alors qu'elles en ont exprimé le souhait et qu'elles appartiennent (pour trois d'entre elles) au bassin d'emploi de Maubeuge

2

Globalement, la logique en œuvre dans le schéma du Préfet tend au gigantisme et a été approuvée par une Commission Départementale où les maires sont minoritaires. Or, nos électeurs nous ont donné un mandat pour gérer notre commune dans son intégralité et sur la base d'un périmètre intercommunal bien défini, pas pour la diluer dans un ensemble plus vaste.

Les élus présents expriment également leur opposition au projet préfectoral qui est rejeté à l'unanimité moins deux abstentions.

Fusion des syndicats d'électricité de l'arrondissement

Le conseil vote le principe de fusion des syndicats d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes.

Dénomination d'une nouvelle rue

Le conseil, en accord avec la commune de Jeumont, décide d'attribuer le nom de « rue de la fraternité » à la voie de desserte de ce nouveau quartier, et le nom d'« impasse de la fraternité » à la section de cette rue qui se termine en impasse.

Rachat de parcelles quartier Delbreil

Dans le cadre du projet de curetage du bas de la rue Delbreil, les membres présents donnent leur accord pour l'achat amiable de quatre parcelles.

Attribution d'un logement communal

Le conseil vote l'attribution du logement du stade des cheminots, 95 rue R Salengro, à l'occupante, suite au départ de son père, locataire en titre.

- Accueil Loisirs des 6-12 ans :

M Leblanc , adjoint aux affaires sociales, soumet à l'approbation du conseil les tarifs pour l'accueil de loisirs 6-12 ans des vacances de la Toussaint, de février et d'avril :

- 2 € pour les familles percevant les minima sociaux ou inscrites au CCAS
- 4 € pour les familles allocataires ayant un quotient familial CAF inférieur à l'indice 503 (sur présentation des justificatifs)
- 8 € pour les familles allocataires CAF, 6 € à partir du deuxième enfant.
- 12 € pour les familles non allocataires
- Tous ces tarifs sont doublés pour les enfants ne résidant pas sur la commune

M.Leblanc propose également le recrutement de 3 postes temporaires pour chacune des périodes.

Accueil Loisirs Présentation bilan financier de l'été

M Leblanc présente le bilan chiffré du centre de loisirs de juillet annexé et qui fait apparaître une dépense de 41 105, 15 €.

La commune prend en charge la totalité de cette dépense, déduction faite de la subvention CAF de 5947,70 € et des inscriptions cantine pour 5600 €.

Subvention associations

Sur proposition de M. Bernard, adjoint à la culture, le conseil vote une subvention de 200 euros à la bibliothèque et la subvention annuelle de 300 € aux Amis du moulin.

Demande de subvention auprès de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Sur proposition de M. Bernard adjoint à la culture, le conseil approuve une demande de subvention auprès de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre concernant l'achat de l'équipement et du mobilier de la future bibliothèque-médiathèque.

Convention de servitude entre commune et ERDF

Le conseil donne mandat au maire pour signer une convention de servitude avec ERDF sur la parcelle AH495, rue Delbreil.

Dénomination d'une nouvelle rue pour nouveau lotissement

Le conseil décide d'attribuer le nom de rue du pré fleuri pour la voir de desserte du lotissement communal du même nom.

Bons achat pour Saint Eloi

Sur proposition de Mme Nicol, le conseil vote l'attribution d'un chèque cadeau de 30 euros à chaque agent

Dématérialisation budgétaire

Le conseil décide d'adhérer au programme informatique Actes Réglementaires afin de dématérialiser les délibérations et les arrêtés municipaux ainsi que les documents budgétaires, source de gain de temps et d'économie de déplacements.

Suppressions de postes

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire, le conseil vote la suppression d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, de deux postes d'adjoints d'animation 2^e classe et d'un poste de rédacteur.

Demande de subvention auprès de l'agglomération Maubeuge-Val de Sambre

Sur proposition de M. Bernard adjoint à la culture, le conseil vote une demande de subvention auprès de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre concernant l'achat de l'équipement et du mobilier de la future bibliothèque-médiathèque.

Vente de deux logements

La commune ,propriétaire des 9 et 9 bis rue de la place, souhaite revendre ces deux logements, après en avoir soustrait une partie non construite d'une superficie de 434 m2.

Le conseil donne son accord pour la revente au prix de 20 000 euros, prix de leur acquisition.

Modifications d'ordre budgétaire

Sur proposition de M Lavielle, délégué aux finances, le conseil vote :

- une décision modificative afin de prendre en charge trois mandats pour un montant de 5144,76 € alors que les crédits budgétaires concernant les amortissements prévus au budget primitif étaient de 4000 €
- une décision modificative afin de virer à la subdivision du compte d'immobilisation un crédit de 52 738 € correspondant à des frais d'étude pour des travaux engagés ou terminés (parc Barbusse,moulin, médiathèque), ceci nous permettant de récupérer la TVA correspondante.
- une décision modificative afin de virer du compte 6615 au compte 64168, un montant de 56 000 €.

Dispositif LEA

Sur proposition de M.Leb Blanc, le conseil donne son accord pour signer la convention Loisirs Equitables Accessibles avec la CAF pour l'accueil de loisirs à la Petite Enfance, cette convention permettant d'obtenir un soutien financier de la CAF sous réserve du respect des règles tarifaires de cette dernière.

M Leblanc propose, au vu de l'évaluation de cette convention dans un an, de l'étendre à tout l'accueil de loisirs.